

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 29 juin 2020

Par suite d'une convocation en date du 23 juin 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 29 juin à dix-neuf heures trente sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	
M. AUBERT Michel	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme CHIVELAS Brigitte
M. HERNANDEZ Guy	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme CLOEZ Sonia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme GIGON Christine
Mme LÉON Véronique a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques
Mme VALLIER France a donné procuration à M. VOLLE Stéphane

Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°14-29/06/2020
DELEGUE DE LA COMMUNE AU SDEA

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche (SDEA) a été créé par arrêté ministériel en 1963. Il regroupe le Département de l'Ardèche, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, des Syndicats de Communes et des Communes.

Il étudie les projets à la demande des collectivités publiques ou de tiers. Il entreprend leur réalisation en qualité de maître d'ouvrage, de mandataire ou de prestataire de services.

Toute collectivité publique intéressée par les interventions du Syndicat est susceptible d'y adhérer.

La commune de COUX est adhérente au SDEA depuis 2014.

Sur la base de ces dispositions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner comme délégués de la commune de COUX au SDEA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité,

- **Désigne** Mme GIGON Christine déléguée titulaire de la commune au Syndicat Départemental de l'Ardèche (SDEA),
- **Désigne** M. THÉRY Jacques délégué suppléant de la commune au Syndicat Départemental de l'Ardèche (SDEA).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

JEANNE Jean-Pierre.



Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 007-210700720-20200629-2020_030-DE

